

<b>Numéro</b>	<b>DL230601-CC01</b>	
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Autres domaines de compétences des communes	
<b>Objet</b>	Signature du Contrat Local de Santé de troisième génération (CLS III) de l'Eurométropole de Strasbourg	

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 22 juin 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

#### **Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

#### **Etaient absents :**

- Madame SEIGNEUR Sylvie ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Madam HERR Isabelle ayant donné procuration à Monsieur Luc PFISTER
- Monsieur Philippe HAAS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Monsieur Soufiane KOUJIL
- Monsieur Claude FROEHLI ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Madame Bénédicte LELEU ayant donné procuration à Madame Béatrice LONGECHAL

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME  
Directeur Général des Services

---

Nombre de conseillers présents : 27  
 Nombre de conseillers votants : 35  
 Date de convocation et affichage : 16 juin 2023  
 Date de publication délibération : 29 juin 2023  
 Date de transmission au Contrôle de Légalité : 29 juin 2023

Accusé de réception en préfecture  
067-216702183-20230622-DL230601-CC01-DE  
Date de réception préfecture : 29/06/2023

<b>Numéro</b>	<b>DL230601-CC01</b>	1/2
<b>Matière</b>	9.1.Autres domaines de compétences - Autres ... des communes	

## **IX. SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE TROISIÈME GÉNÉRATION (CLS III) DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG**

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de contractualisation entre les agences régionales de santé (ARS), les collectivités locales et les autres partenaires institutionnels locaux ayant des compétences en santé et/ou agissant dans des secteurs à fort enjeu de santé.

Le CLS permet d'envisager de façon collective des objectifs prioritaires en prévention et promotion de la santé et de mettre en œuvre des actions de santé publique adaptées aux besoins des populations d'un territoire de proximité, dans une optique de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.

Démarche partenariale initiée dès 2012, ce contrat constitue un plan commun d'actions en matière de santé, décidé à l'échelle d'un territoire par plusieurs partenaires. Le CLS est un engagement partagé : il ne comprend pas toutes les actions que les uns et les autres mènent sur le territoire, mais seulement les actions qui sont à la croisée des priorités de chacun des signataires.

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden a rejoint la dynamique partenariale en 2015, en s'engageant autour de la thématique de la santé mentale, mais aussi sur des objectifs pour renforcer les actions pour diminuer la prévalence du surpoids chez les enfants et lutter contre les maladies chroniques chez les adultes ou contribuer à améliorer le parcours des personnes âgées isolées et en perte d'autonomie.

Le CLS III, se déploiera pour la période 2023-2027, avec la poursuite des dynamiques et innovations afin de répondre aux évolutions des besoins.

La démarche de renouvellement et d'élaboration du CLS III s'est engagée dès 2021, avec la volonté d'un document unique afin de renforcer la cohérence des actions tout en tenant compte des compétences et des territoires pour chacune d'entre elles.

Suite à l'évaluation du CLS II, des groupes de travail ont été mis en place par thématique préfigurant les futurs axes du contrat. Des élus des communes de la métropole, des partenaires institutionnels et associatifs et des représentants des usagers ont été associés à l'ensemble de ces groupes.

Ce travail partenarial a permis d'aboutir à la définition d'axes et à la fiabilisation d'un plan d'actions, structuré autour de huit axes d'intervention prioritaires pour le plan d'action Ville et EMS, ainsi que de plans d'actions communaux. Il permet également, en plus de la santé mentale déjà inscrite dans le CLS précédent d'asseoir la santé environnementale comme une thématique à part entière.

<b>Numéro</b>	<b>DL230601-CC01</b>	2/2
<b>Matière</b>	9.1.Autres domaines de compétences - Autres ... des communes	

Au-delà du plan d'actions, le CLS III permet aussi d'assurer le soutien aux communes volontaires de l'Eurométropole de Strasbourg dans la mise en place d'actions de promotion de la santé ou dans l'amélioration de la mise en cohérence sur le territoire.

Pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, la fiche action, en annexe de cette délibération, se décline autour de la promotion d'une démarche globale nutrition activité physique sur la commune.

Dans un contexte qui a identifié comme enjeu la lutte contre une prévalence en augmentation du surpoids et de l'obésité, ainsi que des maladies cardiovasculaires et du diabète, la Ville souhaite promouvoir et déployer des actions de promotion autour de la nutrition et de l'activité physique sur son territoire. Cette démarche partenariale a la volonté de se déployer dans différents domaines, allant d'actions autour de l'alimentation, de pratiques sportives ou d'éducation au goût, mais aussi de mobiliser plus largement les services de la Ville. Afin de donner davantage de visibilité à cette politique locale, renforcer son engagement sur ces problématiques et mobiliser les acteurs, la commune a également signé la charte 'Ville active' Programme National Nutrition Santé (PNNS).

La Ville reste également fortement engagée sur les questions de santé mentale, avec la mise en œuvre du Conseil Local de Santé Mentale sur la Commune. Elle est également engagée dans une démarche globale et partenariale autour de l'insécurité alimentaire.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le Contrat Local de Santé III ainsi que ses éventuels avenants.**

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME